

Le projet DMS / AJC : ce qu'il faut savoir

Et si le progrès social passait par une capacité accrue des associations à se saisir du droit ?

Les objectifs

Quels objectifs principaux se dessinent ?

- **Démocratiser** l'arme du droit pour les associations les moins outillées juridiquement.
- **Réunir** autour d'un espace de travail des structures qui se sont forgé une expérience du fonctionnement et des mécanismes du droit (comme Sherpa, les Amis de la Terre...). Permettre une entraide **entre** les structures, **l'articulation de leurs stratégies et des savoirs faire**. **L'interconnaissance** est un objectif crucial.

Qui conduit la préfiguration du projet ?

- **Association Sciences Citoyennes**

Son objectif est de favoriser et de prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun.

Initiateur du projet : Glen MILLOT.

- **Association les Allumeuses**

Elle œuvre pour une société égalitaire, où l'accès aux droits, aux biens, et aux services serait le même pour tou.te.s. Elle participe à renforcer le pouvoir d'agir du mouvement social et des citoyen.ne.s pour mettre fin aux oppressions systémiques.

Initiatrice du projet : Marie-Laure GUISLAIN, ancienne responsable du contentieux stratégique à Sherpa.

- **Collectif des Associations Citoyennes (CAC)**

Cellule de veille, d'alerte et de soutien mutuel pour les associations citoyennes, et un lieu de débat et de réflexion commune. L'enjeu est de permettre aux associations citoyennes de contribuer à la construction d'une société à finalité humaine (solidaire, soutenable et participative).

Initiateur du projet : Jean-Baptiste JOBARD. Stagiaire Emma MARC.

Selon quel calendrier ?

De septembre 2022 à décembre 2023 a lieu la période de préfiguration du projet. Objectif d'une autonomisation en 2024 et d'une pérennisation suivant les besoins.

Le nom "Droits et Mouvements Sociaux" du projet est un nom provisoire qui pourra être amené à être remplacé par "A.J.C" pour "Action Juridique Citoyenne".

Chronologie

Les principales étapes du projet :

- **L'Université d'Été des Mouvements sociaux de 2021 à Nantes a lancé la dynamique.**

- **Association Sciences Citoyennes : création d'un annuaire des structures intéressées par le projet (44), et celles qui pourraient le devenir (35). Définition des grandes lignes des objectifs du projet.**

● **Septembre et novembre 2022 : premières réunions et copils avec une 30e de structures représentées. Permet d'établir les besoins et objectifs espérés par les acteurs.**

● **Cartographie de l'espace de travail, des structures présentes et de leurs échelles d'actions (expertes des combats juridiques ou à vocation pédagogique comme l'association B.a.Balex de Marseille).**

● **Avril 2023 : une convention est signée avec la FPH pour financer la préfiguration du projet DMS.**

● **4 nouveaux copils de janvier à mai 2023 : réflexion sur l'espace de travail et la gouvernance.**

● **Deuxième semestre 2023 : fin de la période de préfiguration, fin de la convention avec la FPH en décembre 2023.**

● **Janvier 2024 (projection idéale) : le projet est sur les rails, et aspire à vivre de manière pérenne.**

Genèse et contexte du projet pour ses initiateurs

Historiquement, ce projet a été constitué en **2020** sur la thématique centrale de la lutte contre la marchandisation des associations (les associations seraient amenées à ressembler à des entreprises privées et lucratives). Il est question de **défendre les libertés associatives** face à l'accroissement des attaques subies par les associations. Un conservatoire est alors mis en place dans une approche défensive afin de constater les diverses entraves juridiques dont les associations sont victimes.

Parallèlement, de nombreuses associations se dotent de juristes, à l'image de l'association Sherpa. En effet, **Marie-Laure GUISLAIN** (actuellement membre de l'association les Allumeuses) a passé 8 ans à **Sherpa** en tant que **responsable du contentieux stratégique**, elle se situait en première ligne des combats juridiques (contre Lafarge, Bolloré Vinci, Auchan, Samsung, Bnp, Perenco, Yves Rocher, Yemen, etc). Elle rédige alors avec Frédéric AMIEL un livre intitulé "Le néolibéralisme va-t-il mourir ? (Et comment faire pour que ça aille plus vite)". Elle relève que la

stratégie du droit est efficace pour changer le système, et que le **droit représente une cristallisation de la force politique**. Cette vision est partagée par Juliette DECOSTER dans son rapport "DROIT DEVANT, Faire progresser le droit à l'heure de la mondialisation". On y comprend que **le combat des luttes sociales se mène aussi par le droit**. La globalisation et la mondialisation ont par ailleurs permis la multiplication des sources du droit. De nombreux acteurs décident de **privilégier le contentieux stratégique et l'action juridique** par rapport au plaidoyer, qui a perdu de sa force d'écoute. La **jurisprudence** permet les avancées sociales concrètes, et de nouvelles actions en justice sont permises par la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre datant du 27 mars 2017.

Les statuts de certaines associations comme Sherpa ont pour objet social le droit, mais il y a désormais une nécessité de **démocratiser** l'accès au droit, et c'est l'un des objectifs du projet DMS / AJC. L'Université d'Été des Mouvements sociaux de 2021 à Nantes amène le projet à se démarquer. Cette journée sur les libertés associatives et la place du droit dans le mouvement social mène à la réflexion selon laquelle la défense n'est plus suffisante, elle doit être rejoint par une **contre-offensive** face au libéralisme économique.

Contacts

Mail dms@sciencescitoyennes.org